



Sommaire

Page 2 VHF : nouvelles règles attendues
Elimination des engins pyrotechniques

Page 3 Météo en cycle par VHF
Carénages propres
Bilan sécurité de l'été 2009
Page 4 Cales de mise à l'eau

Le Mot du Président

Depuis la tenue du Grenelle de la Mer en 2007, il a été beaucoup question de pêche *de loisir embarquée*. Le Comité Opérationnel Spécialisé n° 12 (COMOPS 12) a été chargé de la mise en œuvre de l'engagement n° 87 " *Gestion des stocks halieutiques - encadrer la pêche de loisir à pied ; éradiquer la pêche illégale dans les eaux françaises*". Rappelons que la pêche amateur en mer est déjà très encadrée par le Décret 90-168 de juillet 1990 : les prises sont limitées à " *la consommation exclusive du pêcheur, de sa famille et ne peut être colportée, exposée à la vente et vendue sous quelque forme que ce soit ou achetée en connaissance de cause*". Le Décret rappelle à plusieurs reprises qu'il s'agit d'une activité non commerciale.

Les ONG qui participaient aux débats, sans toujours connaître les réglementations existantes, ont tenté d'obtenir la mise en place d'un permis de pêche qui financerait un corps de gardes-jurés géré par elles. Ce permis est apparu aux représentants des plaisanciers (FFPM, FFPPSF et UNAN) comme sans effet vis à vis des objectifs de gestion de la ressource. Il risquait aussi de donner l'impression de détenir un "droit" et de ne pas avoir à s'autolimiter.

Les organisations de plaisanciers se sont concertées et sont tombées d'accord sur plusieurs points très importants :

- Renforcer la lutte contre la vente illégale ou le colportage du poisson ; des mesures dans ce sens ont été proposées : coupure d'une partie de la nageoire caudale pour identifier le poisson d'amateurs et empêcher son écoulement dans un circuit commercial, forcément illicite, mieux vérifier l'application des règles existantes, augmenter la pression des contrôles et revoir les peines encourues (*montant des amendes, saisie des matériels utilisés : engins de pêche, bateau, etc.*)
- Protéger la ressource, en définissant des périodes de repos biologiques, en ajustant les tailles minimales des captures ou se concertant sur les mesures de protection des espèces en danger (*repos biologique, fraie...*),
- Mieux informer les pêcheurs de loisir en instituant une " *Déclaration de pêche*" obligatoire mais gratuite, par laquelle on reconnaîtrait connaître les réglementations et les bonnes pratiques,
- Instituer des comités de suivi régionaux pour faciliter la concertation avec les autorités, comme cela fonctionne bien dans certains départements côtiers.
- Tout cela permettant d'éviter la mise en place d'un permis de pêche, inefficace sur les points précédents.

Une étude réalisée par Ifremer pour le compte de la Direction des Pêches a montré que les prises totales réalisées par les pêcheurs de loisir représentaient moins de 2 % des captures de la pêche commerciale. La Commission européenne, pourtant ferme dans ses efforts de reconstitution du stock, a admis que la plaisance pouvait rester en dehors des quotas pour les espèces qui ne sont pas en danger immédiat. D'autres analyses indiquent que les frais engagés par les plaisanciers pour pêcher sont considérables et engagés par passion. Une économie littorale très importante se développe ainsi sur une large période de l'année, sans laquelle les ports ne seraient pas remplis et l'activité de ces villes et villages serait concentrée sur une courte pointe estivale.

Ces réflexions sur une "Charte de la pêche maritime de loisir éco-responsable" ont été menées au printemps 2008 et un texte a été mis au point à la suite de longs travaux avec l'accord plus ou moins explicite des parties prenantes, administrations, professionnels, amateurs.

Et depuis, rien ne s'est passé, la Charte n'est toujours pas signée ! Sa ratification a été repoussée sous divers prétextes, tenant davantage de considérations politiques que du souci de préserver la ressource, de maintenir un secteur d'activité dynamique ou un mode de vie apprécié de millions d'amateurs respectueux de l'environnement. Nous fera-t-on croire que nos méthodes de pêche menacent la ressource alors que nous prôtons la révision (à la hausse) de certaines tailles minimales et le repos biologique ? Doit-on accepter sans rien dire, que l'irresponsabilité de quelques braconniers cupides ou le laxisme sur une situation bien connue au niveau local bloque une réflexion collective qui allait dans le bon sens avec un texte constructif ?

Souhaitons que les dirigeants politiques et les administrations jouent leur rôle sans céder à la tentation démagogique, que les pêcheurs professionnels et amateurs se rendent compte qu'ils ont le même intérêt à bien gérer la ressource et que les ONG environnementalistes soient plus attentives aux faits qu'aux doctrines.

En l'absence de signature, on se demanderait à quoi servent les travaux des Grenelles !

VHF : NOUVELLES REGLES ATTENDUES

Monsieur BUSSEREAU, Secrétaire d'Etat aux Transports et à la Mer a annoncé au Grand Pavois de La Rochelle, fin septembre 2009, une série de mesures destinées à favoriser l'équipement des bateaux de plaisance en VHF.

Les nouveautés sont les suivantes et devraient être rapidement confirmées par de nouveaux textes réglementaires :

- L'usage des VHF portables de moins de 6 watts va être libéralisé et ne nécessitera plus ni licence de station ni CRR (*Certificat Restreint de Radiotéléphonie*). Les associations de l'UNAN devront développer des séances de formation à l'usage de la VHF (*discipline et procédures d'utilisation*). Ce que certaines font déjà.
- Un nouveau CRR simplifié va être défini, valable pour les eaux territoriales françaises (*moins de 12 milles du rivage*). Il sera préparé et délivré dans le cadre du permis mer, avec une formation courte (*30 minutes environ*) et un examen simplifié (*5 questions dans un QCM*).
- Les détenteurs actuels d'un permis mer ancien pourraient bénéficier d'une équivalence, qui reste à déterminer, et disposer des prérogatives de ce nouveau CRR National. Une formation simple sera peut-être exigée. Nous demandons à la DAM que les associations membres de l'UNAN puissent la délivrer (*sans qu'il soit donné naissance à une usine à gaz*).
- Le CRR complet restera obligatoire pour la navigation hors des eaux territoriales françaises. Mais le programme en sera revu, allégé et adapté, les trop lourdes et inutiles considérations techniques étant supposées disparaître.
- L'UNAN regrette que les réflexions actuelles ne prévoient pas, pour les voiliers, la possibilité de passer l'épreuve du CRR National séparément du permis moteur. Elle va intervenir pour que cette disposition soit modifiée. Il faudrait subir les épreuves du CRR International, ce qui est discriminatoire et inefficace.
- La mise en place de ce nouveau dispositif signifie que les Affaires Maritimes et l'ANFR (*Agence Nationale des Fréquences*) reprendront les contrôles sur la présence à bord de bateaux équipés de VHF fixes de la Licence de navire et d'un CRR ou d'une équivalence. Rappelons que la Licence est délivrée par l'ANFR et ne donne pas lieu à une perception de taxe annuelle. Nous n'avons malheureusement pas la certitude que cette taxe soit définitivement abolie !

Il est donc conseillé aux très nombreux bateaux équipés d'une VHF fixe de se mettre en règle et de faire une demande de Licence s'ils ne l'ont pas. Rappelons cependant qu'en cas d'urgence justifiable ou de détresse, la réglementation autorise l'usage de la VHF sans CRR.

Au demeurant, mieux vaut survivre en légère infraction que de mourir en règle. Et n'oublions pas que la VHF constitue le meilleur instrument de sécurité pour les bateaux de plaisance.

De nouveaux Décrets et Arrêtés devraient formaliser ces changements dès le printemps 2010.

ELIMINATION DES ENGIN PYROTECHNIQUES PERIMES

Rappelons que la réglementation actuelle en matière de signaux pyrotechniques impose :

Moins de 2 nm d'un abri : aucune pyrotechnie (*mais 1 moyen de repérage lumineux pour tout flotteur, y compris planches à voile, canot à aviron ou moteur et autres engins quittant la bande des 300 mètres*).

De 2 à 6 nm d'un abri : 3 feux rouges à main (*plus le repérage lumineux, un miroir et un signal sonore*),

Au delà de 6 nm d'un abri : le matériel ci-dessus plus 3 fusées parachute et 2 fumigènes.

La réglementation dispense des fusées parachute et fumigènes les bateaux équipés d'une VHF/ASN (*les appareils récents sont tous de ce type*) interfacée à un GPS (*interfaçage très simple à réaliser*).

Cette disposition devrait permettre au plus grand nombre de bateaux, qui dépassent rarement la bande des 6 milles ou qui sont équipés d'une VHF/ASN avec GPS de ne pas renouveler leurs fusées et fumigènes ou de conserver à bord des engins périmés s'ils sont en bon état de conservation apparent, mais de moins de 10 ans. L'expérience montre en effet que des fusées de 10 ans à l'abri de l'humidité ont une fréquence de panne comparable à celle des engins neufs. Le Canada fixe d'ailleurs à 4 ans la durée de vie des fusées embarquées.

Pour les fusées qui resteront à éliminer (*stocks anciens, bateaux encore assujettis ou bateaux qui feront le choix volontaire de continuer à en embarquer*), plusieurs possibilités existent localement mais varient en permanence et aucun circuit stable ne semble exister.

Certains ports acceptent de reprendre et faire détruire les engins de leurs propres clients. Quelques déchetteries en reprennent aussi, plus rarement les shipchandlers. Des filières industrielles seraient en cours de mise en place, mais le service serait payant et onéreux (*environ 50 % du prix d'achat de l'engin à éliminer*).

Organisez-donc dans vos associations des journées de sécurité. Elles permettent à tous les navigateurs de s'entraîner à une manœuvre utile mais pas exempte de risques, tout en éliminant de façon économique les fusées, feux et fumigènes périmés.

METEO EN CYCLE PAR VHF Canal Une vieille demande de l'UNAN se réalise

Les tests en cours - émetteurs de Toulon, Etel et Chassiron - sont unanimement appréciés des navigateurs côtiers, plaisanciers comme pêcheurs professionnels. La couverture des côtes françaises est encore partielle mais la réception du canal 63 reste correcte à une quarantaine de milles des émetteurs, tant que l'on ne rentre pas trop à l'intérieur de baies ou de zones de relief. Le Ministre des Transports et de la Mer a annoncé la couverture complète des côtes françaises en 2012. En 2010, 1 ou 2 nouveaux émetteurs pourraient entrer en service, dont l'un sur les côtes de la Manche Ouest.

Les émissions resteront expérimentales tant que la continuité du service ne sera pas assurée par le remplacement immédiat d'un émetteur défaillant par un matériel de secours. Ces investissements sont budgétés par la DAM.

A terme, l'UNAN propose que les "cycles" soient mieux utilisés en diffusant aussi les bulletins "Large" en anglais, les Avurnavs régionaux et en été les judicieux "Conseils de sécurité" des CROSS.

ENTRETIEN "PROPRE" DES CARENES ET TRAVAUX POLLUANTS

Le Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques (CSNP-SN) vient de publier un rapport appelé "Nautisme et Environnement" traitant de l'impact environnemental des ports de plaisance et de la filière industrielle du nautisme. Une première partie traitant de l'utilisation des bateaux de plaisance était parue en décembre 2007. Ces deux rapports sont téléchargeables sur le site de l'UNAN "www.unan.fr".

On constate actuellement une propension des ports à interdire le nettoyage d'entretien périodique des œuvres vives des bateaux de plaisance sur des cales d'échouage non équipées de dispositifs récupérateurs ou à flot par des plongeurs, à l'éponge ou par simple jet d'eau, à basse pression, sous des prétextes environnementaux. Il s'agit pour les ports de réaliser du chiffre d'affaires sur la manutention, souvent facturée à des tarifs élevés. D'autant que contrairement à ce qui se dit, aucun texte spécifique n'interdit ce type d'entretien régulier !

Le Conseil Supérieur a donc publié la recommandation suivante :

Il convient de distinguer 3 niveaux de travaux liés au nettoyage des coques des bateaux :

- le nettoyage à l'éponge, à la brosse ou au jet à faible pression (*tuyau sur robinet sans compresseur*),
- le gommage de la couche superficielle, à haute pression,
- le ponçage -décapage par sablage ou appareil électrique (*nettoyeur haute pression par exemple*).

Les gestionnaires devraient préciser dans le règlement des ports que, si le premier niveau de nettoyage est autorisé à flot, contre une jetée ou sur des cales non aménagées, en revanche le second et le troisième niveau doivent s'effectuer sur des espaces où la collecte et le traitement des effluents sont assurés.

Le CSNP-SN conseille également une mutualisation d'équipements aux normes (*éventuellement mobiles*) entre ports de plaisance et zones de mouillages "d'un même bassin".

Ce texte est clair. Les nettoyages légers, éponge, brosse ou jet d'eau du robinet sont donc reconnus comme ne posant pas de problème environnemental depuis l'interdiction du TBT en 1982 pour les bateaux de moins de 25 mètres. Le TBT que l'on peut retrouver dans les sédiments est ancien ou provient de navires de commerce. La remise en suspension des vases lors de dragages conduit à sa dégradation rapide sous l'effet de la lumière.

Ce texte n'est qu'une recommandation du CSNP-SN et n'a pas de valeur réglementaire. Les fédérations de ports de plaisance ont participé activement à l'élaboration du document du CSNP-SN. Il ne devrait donc pas y avoir de problème au niveau de vos ports pour revenir à la raison en ce qui concerne le nettoyage léger des carènes.

STATISTIQUES DE SECURITE "PLAISANCE" POUR L'ETE 2009

Les premières statistiques d'accidents des mois de juin à septembre sont disponibles depuis quelques jours. Nous les analyserons en détail dans un prochain bulletin.

Il apparaît à ce stade que le nombre d'interventions des CROSS en faveur de la plaisance (*dossiers ouverts*) sont à peu près stables : 2.137 en 2009 contre 2.054 en 2008. Le nombre de bateaux à moteur suivis par un CROSS augmente de 20 %, celui des voiliers diminue de 18 %. Le nombre de décès est en légère baisse, à 23, dont 11 accidents médicaux qui se seraient peut-être aussi produits à terre. Les chutes à la mer fatales sont de 5, et les chavirements ont fait 7 victimes, incluant probablement des accidents d'annexe. Ces chiffres sont cohérents avec les propos de l'Amiral LAGANE, Président de la SNSM, dans l'excellent éditorial de la revue Sauvetage de décembre 2009 : "*La plaisance est peu génératrice d'accidents mortels, mais les plaisanciers sont trop consommateurs de mer et appellent très souvent les secours. Un tiers de leurs appels seraient de confort pour des situations qu'un plaisancier normalement formé devrait maîtriser aisément lui-même.*" Nous partageons entièrement ces vues de la SNSM. Les statistiques nous paraissent confirmer le fait que le nombre des demandes d'assistance et des victimes **peut** diminuer fortement et que la prévention doit s'exercer en priorité sur les pannes de moteur, les avaries, les chutes à la mer et les chavirements. L'entretien préventif du moteur et du grément, le port plus fréquent du gilet de sauvetage et du harnais devraient permettre de réduire le nombre de victimes ou d'interventions des secours dans des proportions importantes.

CALES DE MISE A L'EAU

L'utilisation des cales est en progression constante depuis une dizaine d'années, en particulier dans les régions où les places de port ou de mouillage sont rares ou trop coûteuses et les accès au littoral de plus en plus rares et privatisés. Mais la présence de nombreux bateaux, voiliers légers ou transportables, pneumatiques à moteur, scooters des mers et autres, sur des cales en nombre très insuffisant crée des conflits d'usage et des difficultés de cohabitation : bruit, encombrement de la voirie par les voitures et remorques.

Un premier Groupe de Travail du CSNP-SN a été constitué pour conduire les réflexions sur ce sujet difficile et a rendu ses conclusions le 12 juin 2007. Il préconisait notamment :

- de procéder à un recensement des cales existantes,
- de se pencher sur les problèmes liés aux situations juridiques très diverses de ces ouvrages.

La DGMT (Direction Générale de la Mer et des Transports) a lancé à l'automne 2007 une enquête dans 4 départements, Finistère, Manche, Var et Vendée, et sollicité le CSNP-SN de constituer un nouveau Groupe de Travail pour analyser les résultats de ses enquêtes.

Dans un rapport d'étape de juin 2009, des recommandations ont été proposées en vue de fournir à tous les acteurs un minimum d'informations pour pouvoir disposer d'un langage commun et travailler ensemble :

- Préciser et harmoniser le vocabulaire, en distinguant par exemple les cales de mise à l'eau des cales d'accostage pour le débarquement de passagers ou marchandises,
- Rédiger avec les services de l'ETAT un "Guide sur la gestion des cales de mise à l'eau" à l'usage des collectivités territoriales rappelant tous les textes en vigueur pour l'accueil de la plaisance en dehors des ports (Lois, Décrets, Arrêtés et Circulaires) et harmonisant les nombreuses interprétations, afin de disposer d'un corpus réglementaire unique et partagé.
- Valider une grille d'analyse répertoriant les critères pertinents permettant de qualifier les ouvrages littoraux situés en dehors des limites administratives des ports.
- Etendre à tout le littoral le recensement des ouvrages effectué dans les 4 départements tests.
- Etablir un catalogue par bassin de navigation du type d'ouvrages (*cales d'accostage, rampes de mise à l'eau, accès à la mer aménagés sur l'estran, ouvrages patrimoniaux ou désuets*), par type de fréquentation (*saisons et fréquences*), et mettre ces données à disposition des collectivités, des administrations et des usagers sur un site Internet.

Ces travaux ont donné lieu à un intéressant colloque organisé par la Région PACA, auquel l'UNAN Med a largement contribué. Le manque de cale y est en effet particulièrement dramatique. Non seulement elles sont rares mais celles qui subsistent sont souvent fermées par des municipalités, pour créer quelques places de parking ou sous la pression des riverains excédés par le bruit des scooters de mer ou le stationnement sauvage de voitures et de remorques. Le compte-rendu de ce colloque peut être consulté sur le site de l'UNAN-Med.

Globalement, l'UNAN considère comme indispensable :

- de préserver les cales existantes et les points d'accès à la mer pour les embarcations légères ou transportables par remorque routière.
- d'en construire de nouvelles. Il pourrait être judicieux de réserver les cales urbaines à des embarcations peu bruyantes (voiliers légers et kayaks) et de limiter les engins bruyants (scooters et ski nautique) aux cales hors zones résidentielles. Cela suppose dans tous les cas la possibilité de garer voitures et remorques. En contrepartie de ce service, les usagers devront accepter de payer une petite redevance nécessaire aux collectivités locales pour assurer la préservation, la construction, l'entretien et la gestion de ces ouvrages.

Le type d'embarcations fréquentant les cales pose également un problème de sécurité maritime car elles sont souvent "accidentogènes" ; leurs utilisateurs ne sont pas toujours conscients des règles d'usage et des risques. Les cales de mise à l'eau sont un lieu de passage obligé où il conviendra, par des moyens adaptés" (*tableau d'affichage sécurité, documentation simple disponible*) de faire passer un minimum de culture marine à leurs utilisateurs.

Ce bulletin est réalisé par l'UNAN, Union Nationale des Associations de Navigateurs

Créée le 8 juin 2002 et régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, l'UNAN réunit les navigateurs de plaisance au travers de leurs associations pour former une entité nationale représentative. Celle-ci facilite les relations entre associations, représente et défend les intérêts des navigateurs de plaisance, au travers de leurs associations représentatives, avec les Pouvoirs Publics, les professionnels de la mer ainsi qu'avec les organismes concernés par toutes les questions relatives aux ports, aux zones de mouillage, à la navigation, ou à l'utilisation du domaine maritime.

L'UNAN contribue à la sécurité, à la formation des navigateurs et œuvre pour la protection de l'environnement.

L'UNAN est membre du Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques, Administrateur de la SNSM, Membre du Conseil Supérieur de la Météorologie (section Marine), membre du Comité des utilisateurs du SHOM.

Directeur de publication ; Bernard Vibert, Président Comité de rédaction : Mireille Dénéchaud, Jean Piveteau, Colette Talmon,

Siège social à Vannes/ Adresse de correspondance : 29 rue de Kerbihan 56470 La Trinité sur mer

Tel : 09 77 31 89 40 / E.mail : unan-france@orange.fr / Site Internet : www.unan.fr

UNAN Départementales ou Régionales : UNAN 17 - UNAN 22-35 UNAN 29 - UNAN 33 - UNAN 44 - UNAN 56 - UNAN40-64 UNAN 85 - UNAN Golfe du Lion - UNAN MED - UNAN Corse

UNAN FRANCE

Siège social : Capitainerie du port de Vannes
 Correspondance : 29, rue de kerbihan 56470 La Trinité sur mer
 Téléphone 02 97 55 79 42
 Courriel unan-france@orange.fr Site internet www.unan.fr

Président : Bernard Vibert president@unan.fr
 Vice-présidents : Philippe Grand
 Georges Assaiante
 Daniel Marié
 Président fondateur Louis Herry
 Finances Jean-Pierre Maurice
 Secrétariat Jean Piveteau
 Webmaster Pierre-Yves Le Guen bulletin@unan.fr

Groupes de Travail de l'UNAN

Questions portuaires
 Mouillages et cales de mise à l'eau
 Pêche de plaisance
 Aspects économiques et statistiques
 Normalisation
 Comité de rédaction des bulletins

Pôles de compétence

Sécurité de la navigation
 Utilisation du Domaine Public Maritime
 Dragages et environnement
 Information nautique et balisage
 Documentation

ASSOCIATIONS MEMBRES DE L'UNAN

Associations sans ancrage local	<p>UNAN Kayak de Mer PAGAYEURS MARINS, Fédération de la Plaisance en Kayak de Mer Y BEGHIN 66 rue G. Guesdon 53000 LAVAL 02 43 53 54 02 ybeghin@sfr.fr www.pagayeursmarins.org 13 associations basées à: 13005 MARSEILLE, 13700 MARIIGNANNE, 14000 CAEN, 14360 TROUVILLE sur MER 17000 LA ROCHELLE, 17300 ROCHEFORT, 22240 PLEVENON, 29740 LESCONIL, 33260 La TESTE DE BUCH, 35000 RENNES, 53200 CHATEAU GONTIER, 56000 VANNES, 83130 LAGARDE,</p>
	<p>ACOMM Asso. des Capitaines et Officiers de la Marine Marchande 01 40 84 94 75 F. Lançon 26 av Div. Leclerc 92320 Chatillon Acomm2005@aol.com www.acomm-net.com</p>

FEDERATIONS DEPARTEMENTALES OU REGIONALES et leurs associations locales (du Nord au Sud)

Port ou mouillage	Association
59-62 Nord / pas de Calais (en création)	Gérard CUVELIER YCMN 68, avenue Gaspard Malo 59240 Dunkerque 03 28 20 00 27 gerardcuvelier@orange.fr
35-22 Ile et Vilaine – Côtes d'Armor	UNAN Ile et Vilaine – Côtes d'Armor C. PIROT c/o ADUPP Dinard 6 rue de Dixmude 35800 Dinard
35800 Dinard	ADUPP Asso de Défense Usagers du Port de Plaisance de Dinard contact@adupp-dinard.fr

29 Finistère	UNAN Finistère Pierre MOLINARD 02 98 95 75 09 unan29@yahoo.fr
29200 Brest	APMB Amicale Plais. Marinas de Brest Pierre BARBIER apmb@orange.fr www.pennou-pell.com
29570 Camaret	CM Plais Camaret A.Ferec 02 98 27 87 66 camaret.plaisance@orange.fr www.cmplaisance.asso.fr
29900 Concarneau	AUPPC Jean-Yves Gargam 02 98 97 05 22 auportdeplaisanceccc@free.fr
29950 Clohars Fouesnant	APPC Pont de Cornouaille Albert Loussouarn 02 98 54 81 82 hubzeguet@wanadoo.fr
29470 Plougastel Daoulas	APPT Asso Plais.du port du Tinduff Bernard Mahéo app.tinduff@wanadoo.fr www.port-tinduff.fr
29940 Port la Foret	ANPLF 02 98 56 84 13 Line Rétot 02 98 51 45 89 an.portlaforet@wanadoo.fr www.anplf.asso.fr
29120 Combrit	APSM Asso Plaisanciers Sainte Marine buzit.laurent2500@wanadoo.fr
56 Morbihan	UNAN 56 H.MARTINERIE 02 40 94 84 71 president@unan56.fr www.unan56.fr
56290 Port Louis	AUPP Asso des Usag du Port de la Pointe A.VITTE 02 97 82 10 12 vitte.alain@wanadoo.fr
	AUPL Asso des usagers du Port de Locmalo JP POUGEOL cab56@wanadoo.fr
26280 Plouhinec	AP4 Asso des Pêcheurs à Pieds et Plaisanciers Plouhinécois 02 97 36 77 32 jp.serrec@laposte.net
56550 Belz	APPB Asso des Pêcheurs et Plaisanciers du littoral Belzois 02 97 55 38 04 kerhuen@hotmail.fr
56550 Locoal-Mendon	LE DOREN Asso des titulaires d'un poste de mouillage à Locoal-Mendon JC Jouannic 02 97 24 64 63
56700 Sainte Hélène	Ass des plaisanciers de Sainte Hélène 02 97 85 83 80 pierric.lefur@gmail.com
56170 Quiberon	APPH Asso des plaisanciers de Port Haliguen 02 97 50 10 19 poitoujean@yahoo.fr
56470 La Trinité sur Mer	APT M Asso Usagers du Port de Plais. de la Trinité sur Mer 02 97 55 79 42 aptrinite@orange.fr
56400 Le Bono	SNB Société Nautique du Bono 02 97 57 86 86 yagmarzin@hotmail.fr
	AMBE Asso des Mouill Baden Est 02 97 57 20 68 alain.lecorvez@orange.fr
56870 Baden	APB Asso Plais de Baden 02 97 40 44 49 pk.claudel@free.fr
	U2P2B Union Usag Port de Port Blanc en Baden 06 07 75 14 14 mpecquaux@nordnet.fr
56780 Ile aux Moines	UAPIM Union des Asso Plaisanciers de l'Ile aux Moines et AUPIM Asso des mouillages Ile aux M 01 47 07 07 29 patrick.boyard@medialogis.com
56610 Arradon	AUMA Asso Usagers des Mouillages d'Arradon 02 97 57 67 48 a.a.lerculey@wanadoo.fr
	ANA La Bouline Asso des Navigateurs d'Arradon 02 97 44 04 17 joseph.riguidel@wanadoo.fr
56840 Ile d'Arz	AUMIA Asso des Usagers de l'Ile d'Arz 02 40 69 93 28 denispierre80@neuf.fr
56000 Vannes	AMIGESTION Ami Gestion Mouil Ile Conleau et de Vincin 02 97 40 82 25 adconsult@wanadoo.fr
	Asso "Amis de Conleau" 02 97 66 73 43 jp.breteche@yahoo.fr
	AMIC Am. Mouil Ile de Conleau et Asso « Amis de Conleau » 02 97 46 17 02 a.m.i.c@wanadoo.fr
	APPV Asso des Plaisanciers du Port de Vannes 02 97 47 19 22 appv.mpetit@free.fr
58860 Séné	AMBS Asso des Mouillages de Barrac'h 02 97 47 34 05 ambs-predisent@portanna.org
	AML Asso des Mouillages de Langle 06 12 73 74 41 mouillages.langle@neuf.fr
	AMLG Asso des Mouillages de Garenne 02 97 66 35 62 xallain@roullier.com
56450 Saint Armel	Asso La Lasnéroise 02 97 43 94 60 avalssalc@yahoo.fr
56370 Sarzeau	AUL Asso des Usagers du Lindin (mouill coté Golfe) 02 97 26 8079 francis.salambier@wanadoo.fr
56640 Arzon	ANPC Asso des Navigateurs de Pen Castel 02 97 53 98 51 jacques.magherini@sfr.fr
	ANAK Asso des Navigateurs de l'Anse de Kerners 02 40 84 15 34 ivan.grundval@wanadoo.fr
	ANM Asso des Navigateurs de Monténo 02 40 59 30 32 bertrand.gogly@wanadoo.fr
56370 La Tour du Parc	AUPE Asso des Us du Plan d'Eau de La Tour du Parc 02 97 67 40 62 cchparis@hotmail.com
56190 Arzal-Camöel	APPAC Asso des Plaisanciers du Port d'Arzal Camoel 02 99 90 72 05 denisquentel@aol.com
56130 La Roche Bernard	AUP port de plais La Roche Bernard 02 28 02 12 90 aup.larochebernard@gmail.com
56350 Béganne	AUP Port de Folleux Didier Monclin 06 13 51 79 39 marydie@orange.fr
35600 Redon	APR Association des Plaisanciers de Redon 06 85 91 95 38 plaisanciersderedon@orange.fr
44 Loire Atlantique	UNAN 44 D. MARIE 02 40 82 56 02 maridel44@wanadoo.fr
	J-P MAURICE 02 40 60 37 45 colmo@wanadoo.fr
44500 La Baule/Le Pouliguen	APPBP Square Gal Masson 44500 La Baule a.p.p.b.p.@orange.fr
44210 Pornic	AUPP asso Usagers Port Pornic aupp@neuf.fr

44490 Le Croisic	CCC Club de Croisière croisicais daniel-delepine@orange.fr
44360 Cordemais	OICO Old Yachting club alain.duponthuin@free.fr
44380 Pornichet	ADPAPP Asso Def. Porpiet.actionnaires Port Pornichet adpapp44@club-internet.fr
44500 La Baule	YCLB Yachting club de La Baule fxbaley@yclb.net
44730 St Michel Chef Chef	CPSM Comberge jeanclaude.favroutl@neuf.fr
44770 La Plaine sur Mer	APLP la Gravette asso. des Plaisanciers La Plaine antoine.vaidie@orange.fr
44600 St. Nazaire	SNSN Société Nautique Saint Nazaire Capitainerie de Port Désiré 44600 St Nazaire
	ANG Asso. Nautique Gavy association-nautique-de-gavy@laposte.net
44770 Préfaillies	AUPPSG Asso usagers Port Pointe St. Gildas mathieu.peigne@wanadoo.fr
44490 Le Croisic	APC Asso.Plaisanciers du Croisic croisicais@aol.com
44000 Nantes	Club Hoedicais lundeux@orange.fr
85 Vendée	UNAN Vendée M.Tachlian 06 86 58 26 mura.tachlian@wanadoo.fr
85330 Noirmoutier	AUPM Asso. Usagers du Port de Morin 85740 L'Epine 06 86 58 26 33 mura.tachlian@wanadoo.fr
	La Chaloupe 02 51 39 00 67 secretariat@lacheloupe.org
85460 L'Aiguillon sur Mer	CNAF club Nautique Aiguillonais et Fautais- 06 22 32 62 43 cnafvoile.85@orange.fr
17 Charente Maritime	UNAN-CM Ph.GRAND 06 08 54 42 26 grand.phil2@wanadoo.fr piveteauj@wanadoo.fr
17590 Ars en Ré	AUPAR Asso Usagers du Port d'Ars en Ré 06 62 09 86 31 j.perin1@aliceadsl.fr
17190 Boyardville	APB Asso Plaisanciers de Boyardville 09 77 03 25 64 favoccia.michele@wanadoo.fr
17630 La Flotte en Ré	AULF Asso des Usagers du Port de La Flotte 05 46 00 84 37 leclercplc@aol.com
	CNLF Cercle Nautique de la Flotte 05 46 09 97 34 cnlf17@club-internet.fr www.cnlf.fr
17000 La Rochelle	Amicale CAPALOUEST jy.selo@wanadoo.fr
	APLR Asso plaisanciers La Rochelle 05 46 44 48 61 aplr.asso@wanadoo.fr www.aplr.fr
	AUNIS VOILE 06 63 19 87 07 aunis.voile@laposte.net www.aunisvoile.com
	MCR Motonautique Club Rochelais 05 46 44 98 55 leglise.mcr@orange.fr
17190 Le Douhet	Amarine Club d'Oléron 05 46 07 05 26 jean-paul.dubillot@wanadoo.fr
17320 Marennes	APPM Asso Port Plaisance Marennes 05 46 05 30 86 appmarennes@hotmail.fr
17120 Mortagne sur Gironde	AUPMG Asso Usagers du Port Mortagne Gironde 05 45 92 65 05 a.rossignol@neuf.fr
17730 PortBarques St.Nazaire	CNF Club Nautique des Fontaines 05 46 83 48 27 ostermann.marc@wanadoo.fr
17300 Rochefort	APPR Asso des plaisanciers du Port de Rochefort 06 82 71 74 45 jloupoisson@gmail.com
17200 Royan	APR Asso des Plaisanciers de Royan 06 63 15 65 02 patrick.le-guinio@wanadoo.fr
17650 St.Denis d'Oléron	APPSD Asso des Plais du Port de St. Denis 06 61 78 10 38 barbier.bernard22@gmail.com
	APA Amicale des Pêcheurs d'Antioche 06 10 39 60 62 andredechene@apaoleron.fr
17410 St. Martin de Ré	UPSM Usagers du Port de St. Martin 06 12 31 43 83 malletguy@orange.fr
33 Gironde	UNAN-33 Mireille DENECHAUD 05 57 83 57 33- 06 10 19 47 70 Unan33@aol.com
	Viviane LARROSE 05 58 82 13 21 06 99 12 90 86 vpcontactunan33@orange.fr
33120 Arcachon	Ass. Des Pêcheurs plaisanc. du Bassin d'Arcachon 05 58 82 13 21 – 06 99 12 90 86 appba@orange.fr
33470 Le Teich	Association Teich Plaisance domybuchman@aol.com
33470 Gujan Mestras	Voiles d'Antan du Bassin d'Arcachon 05 57 52 40 27 – 0607874840 Voiles-d-antan@wanadoo.fr
33120 Arcachon	Cercle de Voile d'Arcachon Voile.arcachon@wanadoo.fr
33260 Cazaux	Cazaux-Plaisance 06 75 16 45 14 Cazaux.plaisance@neuf.fr
33260 La Teste de Buch	AFVAT 05 56 66 73 76 – 06 21 80 65 03 alegre.michel@wanadoo.fr
33123 Le Verdon	Port Médoc A2PM 06 80 57 51 98 cmsoulac@aol.com
33123 Le Verdon	MYCPG Médoc YC Pointe de Grave 06 80 57 51 98 cmsoulac@aol.com
33120 Arcachon	APBA Association des Plaisanciers d'Arcachon 0680380660 – contact@apba.info
33510 Taussat-Fontainevieille	Asso des usagers de Taussat Fontainevieille bernardbelin@wanadoo.fr
33510 Taussat-Fontainevieille	Asso du Port de Taussat fontainevieille 06 07 22 28 28 michelserron@wanadoo.fr
33120 Arcachon	Yacht Club du Bassin d'Arcachon y.c.b.a@wanadoo.fr

33510 Andernos	APNA Asso des Prof. Nat.d'Andernos infos@apna.fr
33120 Arcachon	CODEP/FFESSM plongée sous-marine lacarterie.bordeaux@wanadoo.fr
33120 Arcachon	Aviron Arcachonnais contact@aviron-arcachonnais.fr
33980 Audenge	Club Nautique Audengeois 06 88 91 18 85 jean-paul.durand1955@orange.fr
33470 Gujan Mestras	ACMBA 05 56 66 32 93 daniel.bouquey@orange.fr
33260 La Teste de Buch	ACLOU de l'Île aux Oiseaux 05 56 54 61 33 jean.dubrous@free.fr
33120 Arcachon	ACPC kite benoit.seigue@free.fr
40-64 Landes Pyrénées Atla.	UNAN Landes Pyrénées Atlantiques P.STEPHAN 05 58 43 80 59 stephanp@wanadoo.fr
40130 Cap Breton	ADUP Asso.des Usagers du Port de Cap Breton association.adup@wanadoo.fr
Golfe du Lion 66-11-34-30	UNAN Golfe du Lion Jean-Yves LECESNE 04 67 04 20 80 unangolfedulion@free.fr
	Jean LARROQUE 05 61 76 43 83
66750 Port St Cyprien	ASCUP Asso St Cypriannaise des Usagers du Port –tel 0468219930 - ascup66@ascup.com
34300 Port d'Agde	APAC Asso des Plaisanciers d'Agde et du Cap - tel 0467269030 - apac.agde@free.fr
34110 Port de Frontignan	APPF Asso des Plaisanciers du port de Frontignan – tel 0603493139 - appf@hotmail.fr
34280 Port La Grande Motte	APPGM Asso des Plaisanciers du port de La Grand Motte – tel 0467042080 - apgm@free.fr
30240 Port Camargue	ASPPC Asso Sportive des Plaisanciers Port Camargue - tel 0623211244- asppc.adherents@gmail.com
34200 Sète	SPS Société des Plaisanciers de Sète – tel 0680654333 - sete@groupe-henri-dumas.com
06210 Amicale Grand Banks	AGBM Amicale Grand Banks de Méditerranée – tel 0613270241 - contact.agbm@free.fr
30240 Amicale Bavaria	Amicale Bavaria du Golfe du Lion – tel 0627166525 alizea36@orange.fr
13-83-Provence	UNAN MED G. Assaiente 04 94 94 78 59 F.Cornu secretariat@unanmed.fr www.unanmed.fr
13620 Carry le Rouet	AUPCR Asso des Usagers de Port Carry le Rouet 04 42 45 23 52 aupcr@wanadoo.fr
13000 Marseille	APMM Asso des Plais. de la Marine Marchande de Marseille 04 42 26 74 48 ycornic@free.fr AUCMED Asso méditerranéenne des Cales de Méditerranée 04 42 83 74 51 pcapez@orange.fr
13260 Cassis	YCCC Yachting Club des calanques de Cassis 06 77 89 16 04 roger.gavin.millan259@orange.fr
13110 Port de Bouc	LA TASQUE Asso des usagers de Port de Bouc 04 90 55 00 55 larasque@orange.fr
83140 Le Brusç	ADILPB Asso de Défense des intérêts des Locataires du Brusç04 94 25 45 32 psuffren@aol.com
83140 Six-Fours	SLN asso Sports et Loisirs Nautique 04 94 94 22 22 camille.gibelin@free.fr
83000 Port de Toulon	SNT Société Nautique Toulonnaise jl.tarallosnt83023@orange.fr
83430 Saint Mandrier	CVD Asso Croisière voile découverte 04 94 94 79 47 michel.grisoul@laposte.net e
83430 Saint Mandrier	APM Amicale des Plaisanciers Mandréens apm83@free.fr
83400 Madrague de Giens	APB Asso du Port des Barques 04 94 08 73 08 jmbetuel1001@cegetel.rss.fr
83400 Port de Hyères	AUPH Asso des Usagers du Port d'Hyères 06 88 15 92 37 louxalex@aol.com
2A-2B Corse	UNAN Corse Charles MICAELLI 04 95 31 39 52-06 11 48 49 60 louise.micaelli@sfr.fr
AJACCIO AMIRAUTE	G.I. P.P.O. Group. Ind Pêcheurs Plais Organisés. JP Lamberet jp.lamberet@wanadoo.fr
PROPRIANO	A.P.P. LUCIANI Jean Pierre Bocca Fina 20110 PROPRIANO bocca.fina.luciani@wanadoo.fr
PORTO VECCHIO	A.P.P.P.V BERTRAND Ph 360 Marina di Fiori 20137 Porto Vecchio corse.loc.service@wanadoo.fr
BASTIA	A.P.V.P. Micaelli Charles 14 R. César Campinchi 20200 BASTIA louise.micaelli@orange.fr .
ERBALUNGA	A.P.P.E. JJ.Bardone Jean Jaques Place 20222 Erbalunga donbarjj@orange.fr
ILE-ROUSSE	A.P.P.I.R. SCIPIONI Antoine - BP 6 20220 - l'Île – Rousse antoine.scipioni@sfr.fr
CALVI	A.P.P.A.C WAGON Jean Michel Lot. TRAMARICCIA 20260 CALVI d.wagon@tele2.fr
SAINT FLORENT	A.P.P.S.F. VALLECALLE Paul Xavier B.P. N° 90 20117 SAINT FLORENT www.appsf.asso.fr
TAVERNA /CAMPOLORO	A.P.T. PREZIOSI Jean – Paul Mortete 20221 SANTA MARIA POGGIO jeanpaul.preziosi@wanadoo.fr